

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 6 août 2019 à 19h30 à la salle du conseil située au
300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Charles Montamat,
Yves Lapointe,
Renaud Ouellet
Et Raymond Frève.

Est absent : Francis Boucher

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-08-2019

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Claire Soucy et Simon Dion-Viens s'adressent au conseil.

02-08-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2019;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-

de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

03-08-2019

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2019 pour le mois de juillet;

Prélèvements directs : 152 141,88 \$
Remboursement payé à l'intérieur de la paie :
- Frais de déplacement et de repas : 374,85 \$
- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$
Salaires : P.P. 14, 15, 16 : 20 057,44 \$
Frais Desjardins : 40 \$
Liste des comptes à payer au 30 juin 2019 : 31 158, 46 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de Renaud Ouellet et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

04-08-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 248-2019 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS À DES FINS AUTRES QUE RÉCRÉATIVES

NON ADOPTÉ.

05-08-2019

ADOPTION D'UNE PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'Une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré

à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal le demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat de Saint-Joseph-de-Kamouraska, telle que déposée.

06-08-2019

AUTORISATION POUR NANCY ST-PIERRE, MAIRESSE, ET POUR MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Nancy St-Pierre, mairesse, et Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à signer le protocole d'entente entre la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de réfection et de construction des infrastructures municipales.

07-08-2019

EMBAUCHE DE MARILYN BRIAND ET DE GUYLAINE CARON COMME ADJOINTES ADMINSTRATIVES TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait autorisé l'embauche d'une ressource pour aider Mme Marie-Ève Blache-Gagné durant l'absence de la directrice générale alors en poste, mais absente depuis le 28 mars 2019 (résolution no 15-04-2019);

CONSIDÉRANT QUE Mme Marilyn Briand a été embauchée à titre d'adjointe administrative temporaire le 28 mai 2019 en vertu de cette autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Guylaine Caron, qui a une connaissance poussée du logiciel de comptabilité de la municipalité, a été embauchée à titre d'adjointe administrative

temporaire le 24 mai 2019 en vertu de cette autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE Mmes Marilyn Briand et Guylaine Caron sont disposées à continuer à travailler comme adjointes administratives à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska au besoin, pour une période pouvant s'échelonner sur plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide apportées par ces deux ressources est appréciée par la directrice générale et que leur présence au bureau permettra de lancer le processus d'embauche et de formation d'un ou une employé(e) administratif(ve) dont le poste sera à définir au moment opportun ;

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme l'embauche de Mmes Marilyn Briand et Guylaine Caron comme adjointes administratives temporaires pour une période de six mois maximum.

- Mme Marilyn Briand travaillera deux à trois jours par semaine maximum.

- Mme Guylaine Caron travaillera quatre heures par semaine maximum.

08-08-2019

CRÉATION D'UN COMITÉ DE GESTION DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acquis le 140, route de l'Église (voir résolution 04-08-2018) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en vente le 300, rue Principale Ouest, où le bureau municipal est actuellement logé (voir résolution 15-10-2018) ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle caserne est actuellement en construction et que la municipalité devra mettre l'ancienne caserne en vente ;

CONSIDÉRANT QU'un travail de réflexion et de discussion doit être mené entre les séances du conseil, afin de proposer une gestion adéquate des édifices municipaux au conseil municipal ;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la création d'un comité de gestion des édifices municipaux. Ce comité sera composé de la directrice générale, de la mairesse, Yves Lapointe et Raymond Frève, conseillers.

09-08-2019

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 3 855\$ DU FOND ÉOLIEN (NO DE COMPTE DE GRAND LIVRE 03 61000 000) POUR LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA FACTURE NO

77064 DE SIGNALISATION LÉVIS ASSOCIÉE À L'ACHAT DE BORNES 911

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 3 855\$ du fond éolien pour le paiement d'une partie de la facture no 77064 associée à l'achat de bornes 911.

10-08-2019

AUTORISATION POUR MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE, D'ADHÉRER À L'ADMQ ET DE SUIVRE UNE FORMATION OFFERTE PAR CETTE ASSOCIATION SUR LE BUDGET MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle à l'ADMQ a déjà été payée pour l'ancienne directrice générale et que cette adhésion est transférable à la nouvelle directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'un supplément de 424\$ est exigible pour la nouvelle directrice générale parce qu'elle est une nouvelle membre à l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QU'une adhésion pour un nouveau membre inclue une formation gratuite et que parmi les formations offertes, il y en a une qui porte sur le budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale a besoin d'acquérir des compétences pour jouer son rôle dans la préparation du budget annuel d'ici le mois de novembre;

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'adhésion de Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à l'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) au coût de 424\$ plus taxes et autorise son inscription au cours intitulé « Budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires. »

11-08-2019

AUTORISATION DE FERMER LA ROUTE DE L'ÉGLISE SUD LE 14 SEPTEMBRE 2019 ENTRE 13H ET 14H POUR PERMETTRE LA COURSE DES « BOÎTES À SAVONS » QUI AURA LIEU DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'AUTOMNE ORGANISÉ PAR LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-

de-Kamouraska autorise la fermeture de la route de l'Église Sud le 14 septembre 2019 entre 13h et 14h pour permettre la course des « Boîtes à savons » qui aura lieu dans le cadre du festival d'automne organisé par la fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska

12-08-2019

DONS COMMANDITES

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska verse les commandites suivantes :

Renaud Ouellet se retire, car il déclare avoir un conflit d'intérêt.

- 200 \$ pour le festival d'automne organisé par la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Nancy St-Pierre se retire, car elle déclare avoir un conflit d'intérêt.

- 50 \$ pour le concert des familles de la Fondation André-Côté.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

13-08-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h20.

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale